

Délibération n° 2017-174 en date du 27 SEPTEMBRE 2017
Portant autorisation de signature d'une convention avec le Cercle Cycliste
Mainsat Evaux concernant le développement de l'offre VTT
sur le territoire de la Communauté de Communes

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt sept septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénéraillles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bellegarde en Marche, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 20/09/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 54	Votants : 56	POUR : 56
Pouvoir : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 5	Exprimés : 56	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, RAILLARD, MARTIN, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. JOULOT à JARY, GENDRAUD à VENTENAT,

Excusés : MM. LONGCHAMBON, MATHIEU, D'HULSTER, TOURNAUD, SAUVANET.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques BIGOURET

Madame Marie-Françoise VENTENAT, Vice-Présidente, explique au Conseil Communautaire que, dans le cadre de la promotion touristique, il est proposé de signer une convention avec l'association du Cercle Cycliste Mainsat Evaux pour le développement de l'offre VTT sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les différents axes de développement porteraient sur :

- La reconnaissance et le balisage des chemins,
- La création d'itinéraires intercommunaux,
- La mise en synergie des différents intervenants pour inscrire ces circuits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),
- L'organisation de randonnées VTT en juillet et en août,
- La création d'un événementiel en 2018 – course VTT ou randonnée.

Elle donne lecture de la proposition de convention.

Considérant l'impact et la valorisation touristique de ce projet, il est proposé que la communauté de communes apporte une aide financière à la mise en place de ces actions. Elle est fixée à 6 000 € sur 3 ans soit 2 000 € par an (2017 à 2019).

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Cercle Cycliste de Mainsat,
- Approuve l'aide financière proposée soit 2 000 € sur 3 années à compter de l'année 2017,
- Dit que ces crédits seront inscrits annuellement aux budgets concernés et que cette subvention sera imputée à l'article 6574 en section de fonctionnement.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 13 octobre 2017
Pour copie conforme, le 13 octobre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170927-2017-174-DE
Date de télétransmission : 13/10/2017
Date de réception préfecture : 13/10/2017